

Maîtrise en architecture de paysage

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT | ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 2-020-1-0






CYCLE Cycles supérieurs

TITRE OFFICIEL Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)

TYPE Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)

CRÉDITS 45 crédits

MODALITÉ Sans mémoire ou thèse, avec travail dirigé

-  Admission à l'automne
-  Cours de jour
-  Offert au campus de Montréal
-  Temps plein
-  Demi-temps

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Nicole Valois 514 343-6111, poste 1234
nicole.valois@umontreal.ca

Technicienne en gestion de dossiers étudiants, cycles supérieurs 514 343-5865
etudiants-apa-csup@umontreal.ca

Présentation

L'architecture de paysage a pour objectif la planification et l'aménagement des espaces extérieurs et des paysages en contexte urbain, périurbain et rural.

Le programme de maîtrise est agréé par l'Association des architectes paysagistes du Canada et offre une formation professionnelle de pointe. Elle permet d'acquérir les connaissances approfondies, les méthodes de travail et les capacités de réflexion critique nécessaires à la pratique de la discipline dans un monde confronté à des enjeux paysagers et territoriaux multiples et complexes.

Le programme vise à :

- Approfondir les connaissances en matière de paysage et ses multiples dimensions
- Développer des habiletés à établir des mesures, des mécanismes et des outils en vue d'évaluer, de conserver, de mettre en valeur, de développer et de gérer les paysages
- Transmettre des ressources intellectuelles, la pensée critique et les approches conceptuelles nécessaires à la production de solutions et de projets inventifs et féconds

Au terme d'une maîtrise en architecture de paysage, vous pourrez notamment :

- Intervenir dans tous les contextes et toutes les échelles des projets d'architecture de paysage, dans une perspective économiquement, écologiquement et sociologiquement responsable
- Analyser la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement et la qualité concrète des espaces
- Participer à des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage avec les autres professionnels de l'aménagement

Objectifs

Le but du programme est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir des connaissances approfondies et des compétences de pointe en matière d'analyse, de planification et de design des paysages à différentes échelles et dans une grande diversité de contextes. Le programme vise de plus à développer la capacité des étudiants à élaborer des approches, des mesures et des mécanismes d'évaluation, de conservation, de mise en valeur et de gestion des paysages. À la fin de ses études, l'étudiant pourra intervenir dans tous les aspects des projets de paysage et dans tous les milieux, en relation avec les parties prenantes. Dans ses activités futures, l'étudiant interviendra de manière responsable en regard des enjeux sociaux, écologiques, culturels, et ce, dans une perspective de développement durable. Il maîtrisera la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement tout autant que les qualités concrètes et la valeur d'expérience des espaces de toutes natures. Il intégrera ce faisant des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage.

Forces

- Un corpus théorique varié
- De nombreux ateliers de design
- Le seul établissement de langue française en Amérique du Nord à offrir une formation universitaire en architecture de paysage
- Une ouverture à l'international avec la chaire UNESCO en paysage et environnement et des échanges universitaires à travers le monde
- Des liens avec le milieu et les associations professionnelles d'architectes paysagistes du Québec et du Canada
- Une exposition des projets de fin d'études courue par les jeunes créateurs, les professionnels et les employeurs à la recherche de nouveaux talents
- Des ressources matérielles et techniques exceptionnelles

Visitez le pavillon d'aménagement

Perspectives d'avenir

Les architectes paysagistes sont appelés à intervenir dans une grande variété d'espaces, des places publiques aux jardins privés, en passant par les sites institutionnels et industriels.

À leur compte ou à l'emploi de firmes d'architecture de paysage, d'architectes, d'ingénieurs ou d'urbanistes, ils affirment leur personnalité de créateur à chaque nouvelle réalisation.

La demande en services d'architecture de paysage explose en ce moment et ce pour plusieurs raisons :

- La prise de conscience de l'importance du paysage comme composante essentielle du cadre de vie et de la vitalité économique d'une société.
- Un intérêt accru, sur les plans social et politique, pour la qualité des paysages et pour l'environnement.
- La reconnaissance par une majorité de citoyens de la protection du patrimoine et de la préservation de l'environnement comme valeurs fondamentales.
- Un consensus de plus en plus élargi autour de la nécessité de requalifier les environnements abandonnés.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Aménagement, option Ville, territoire, paysage	Maîtrise	45 crédits	2-005-1-5	Jour Soir
Architecture de paysage	Baccalauréat	90 crédits	1-020-1-0	Jour
Environnement et développement durable (avec stage)	Maîtrise	45 crédits	2-023-1-2	Jour
Urbanisme	Maîtrise	45 crédits	2-025-1-0	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture de paysage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle en architecture de paysage ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe à l'aménagement (ex. : architecture, urbanisme, design industriel, design de l'environnement, géographie, aménagement du territoire et agronomie)
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle dans une discipline autre que l'aménagement et attester d'une expérience ou d'éléments de formation pertinents
- avoir obtenu au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée

Les étudiants doivent maîtriser le français et avoir une connaissance suffisante de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. La lettre de motivation doit être écrite en français et comporter un minimum de deux pages. Après s'être brièvement présenté, le candidat fait part de son bagage et de sa motivation à entreprendre des études supérieures en architecture de paysage ainsi que de sa perception de la discipline et des enjeux environnementaux et de design qui y sont rattachés.
- Un portfolio (voir le guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

Le programme est offert à temps plein et à demi-temps. La durée minimale est de 4 trimestres équivalents à temps plein. La durée maximale est de 9 trimestres.

3. Formation préparatoire

Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier. Selon ce nombre, la scolarité pourrait être augmentée d'une année. Ces cours sont suivis pendant la première année.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} juin 2023
- **Automne 2024:** Du 15 août 2023 au 1^{er} février 2024

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE	CAPACITÉ D'ACCUEIL
Architecture	Baccalauréat	95 crédits	1-010-1-3	Jour	Limitée
Architecture de paysage	Baccalauréat	90 crédits	1-020-1-0	Jour	Limitée
Urbanisme	Baccalauréat	90 crédits	1-025-1-0	Jour	Limitée

Structure du programme (2-020-1-0)

Version 03 (A18)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Les étudiants qui ne détiennent pas un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage devront compléter un maximum de 24 crédits de cours préparatoires avant d'entreprendre leur scolarité de maîtrise.

Cours préparatoires

Maximum - 24 crédits

APA6506 Caractérisation et analyse : sites et paysages 2 cr.

APA6507 Atelier Processus de projet et méthodes de design 4.5 cr.

APA6511 Connaissance des végétaux et horticulture 2 cr.

APA6512 Design avec les végétaux 1.5 cr.

APA6513 Matériaux et techniques de construction 2 cr.

APA6514 Histoire de l'architecture de paysage 2 cr.

APA6515 Écologie végétale appliquée 2 cr.

APA6516 Nivèlement et gestion des eaux de ruissèlement 2 cr.

APA6517 Informatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6526 Géomatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6518 Dessins d'exécution et devis 2 cr.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet de fin d'études, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Fondements, principes et pratique du design

Obligatoire - 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
APA 6508	Atelier 1 : Paysage de proximité	4.5J	APA 6519	Design détaillé et construction	1.5J
APA 6509	Atelier 2 : Paysage urbain	4.5J	APA 6520	Développement durable et paysage urbain	1.5J
APA 6510	Atelier 3: Grand paysage	4.5J	APA 6524	Géomatique appliquée au projet de paysage	1.5J

Bloc 70B Histoire, théorie et critique

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
APA 6001	Théories et projet de paysage	3.0J
APA 6003	Histoire, théories et pratiques	3.0S

Bloc 70C Histoire, théorie et critique

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0S

Bloc 70D Technologies, matériaux, systèmes, réalisation

Obligatoire - 1 crédit.

COURS	TITRE	CR.H.
APA 6802	Pratique professionnelle en architecture de paysage	1.0S

Bloc 70E Technologies, matériaux, systèmes, réalisation

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
APA 6005	Construction avancée en architecture de paysage	3.0

Bloc 70F Végétaux, écologie, développement durable

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0J

Bloc 70G Végétaux, écologie, développement durable

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
AME 6113	Écologie du paysage	3.0
APA 6007	Espaces naturels : aménagement et gestion	3.0
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0J

Bloc 70H Activités dirigées

Obligatoire - 11 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
APA 6014	Projet de fin d'études en architecture de paysage	9.0
APA 6801	Séminaire préparatoire au projet de fin d'études	2.0J

Bloc 70I Activités dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
APA 6902	Stage en architecture de paysage	3.0
APA 6903	Activité spéciale en architecture de paysage	3.0J

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Architecture	Maîtrise	45 crédits	2-010-1-0	Jour
Architecture de paysage	Baccalauréat	90 crédits	1-020-1-0	Jour
Urbanisme	Maîtrise	45 crédits	2-025-1-0	Jour

Aperçu des expertises de recherche

La recherche menée en architecture de paysage à l'École couvre un large éventail de domaines. Les champs d'exploration sont aussi vastes que diversifiés et se reflètent dans les expertises de nos professeurs-chercheurs. Les champs d'expertise identifient les intérêts de nos professeurs et servent de porte d'entrée à leurs parcours, leurs projets, leurs activités, leurs communications.

En savoir plus : <https://architecturedepaysage.umontreal.ca/recherche/la-recherche/>

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche